

**Maître d'ouvrage : M. et Mme BAIERLEIN**

**Projet de restauration de la continuité  
écologique au niveau du seuil de Valobre à  
Entraigues sur la Sorgue**

**Addendum au dossier d'études d'incidences  
environnementales**

Octobre 2018

---

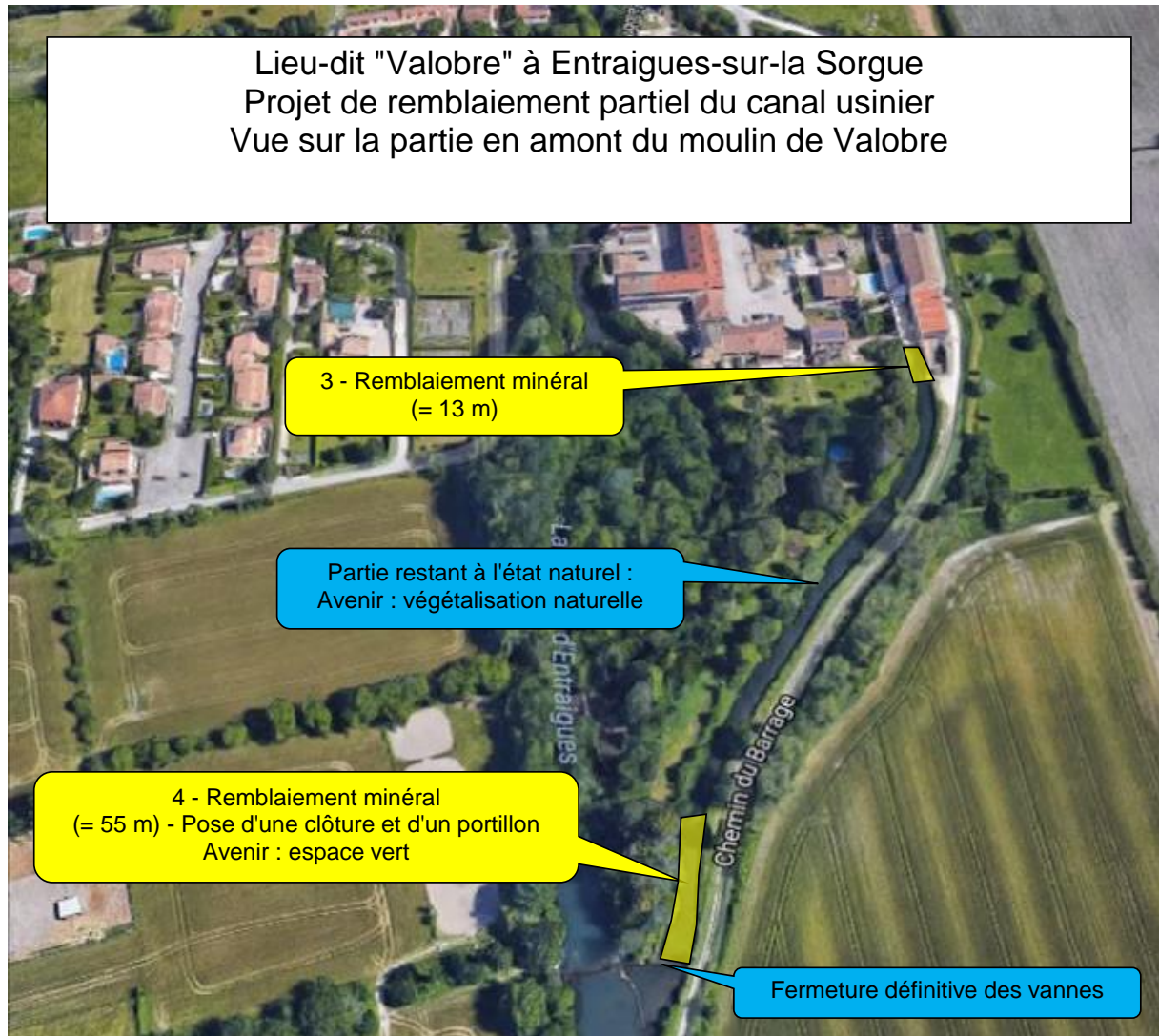
## Préambule

Dans le cadre du Projet de restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de Valobre à Entraigues sur la Sorgue, il est apparu nécessaire d'apporter une information complémentaire au dossier, notamment sur les thèmes suivants :

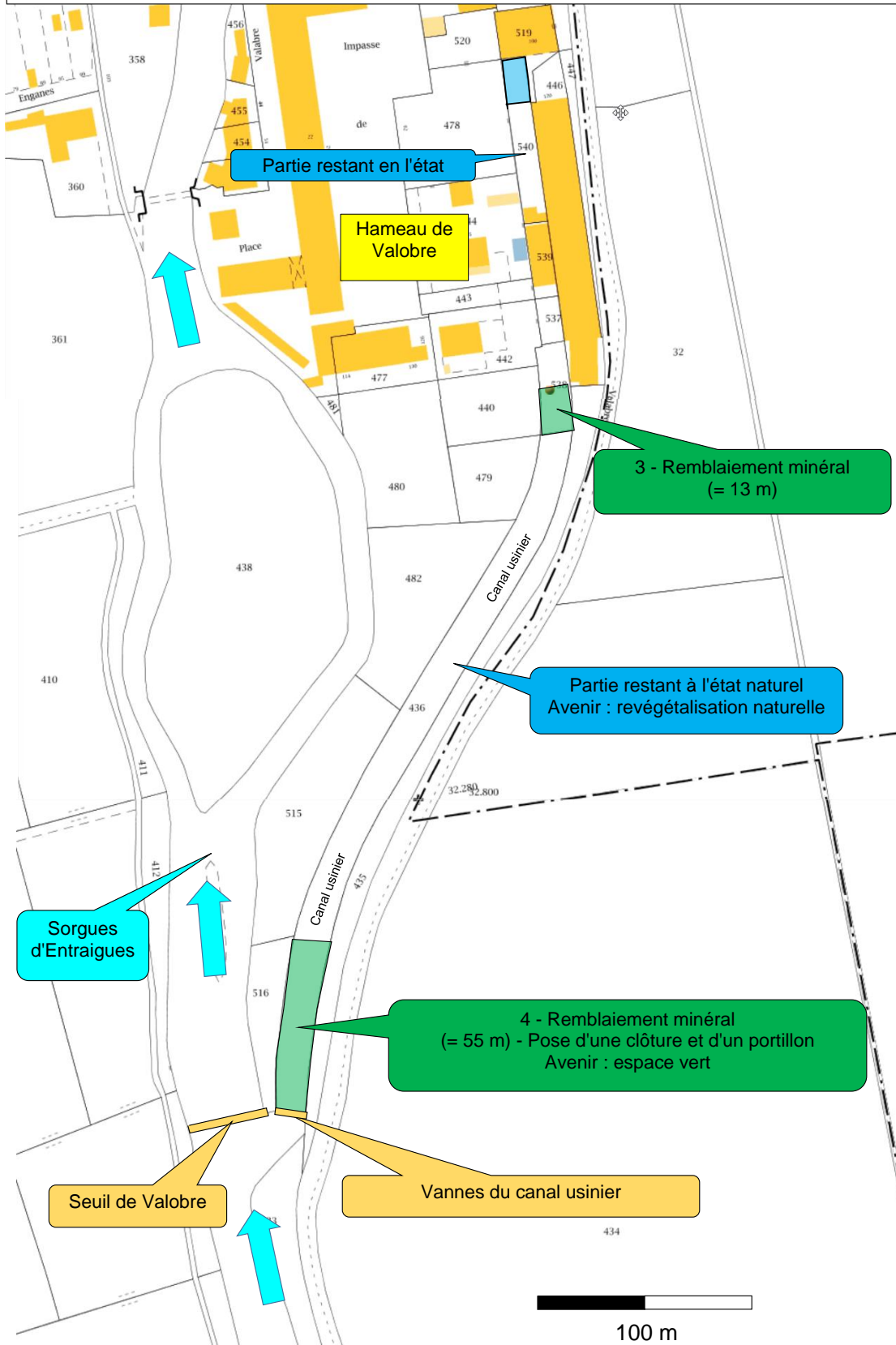
- l'incidence éventuelle liée aux risques d'eaux stagnantes sur la partie amont du canal usinier,
- l'incidence éventuelle liée aux risques d'insalubrité sur la partie aval du canal usinier.

# 1- Incidence éventuelle liée aux risques d'eaux stagnantes sur la partie amont du canal usinier

Les schémas ci-après récapitulent le projet sur la partie amont du canal usinier :



Lieu-dit "Valobre" à Entraigues-sur-la Sorgue  
Projet de remblaiement partiel du canal usinier  
Vue sur la partie amont



---

Il convient de récapituler le projet au niveau de la partie amont du canal usinier :

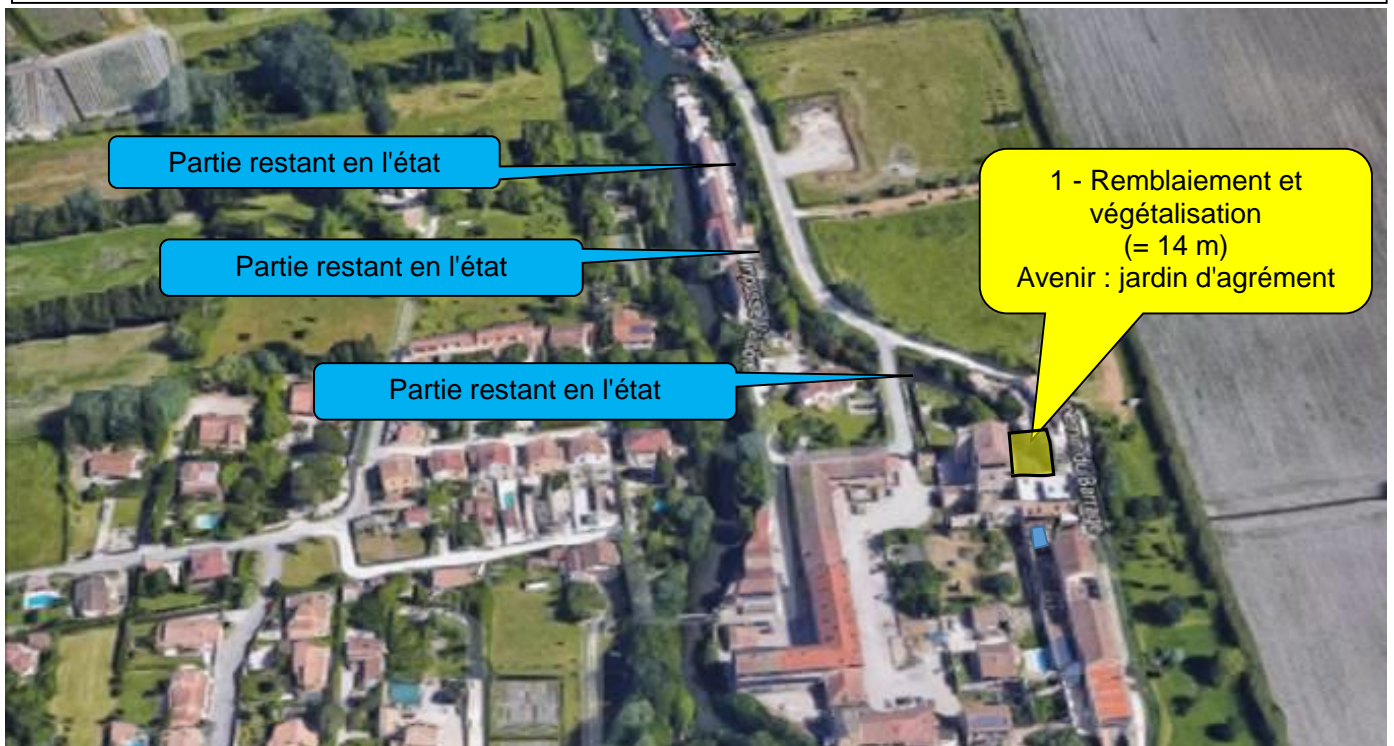
- les vannes en amont du canal usinier vont être fermées, empêchant le passage des eaux au sein du canal usinier, qui va donc rapidement se retrouver à sec,
- une partie du canal va faire l'objet d'un remblaiement minéral sur une longueur d'environ 55 m et sera ensuite aménagé en espace vert,
- une autre partie va faire l'objet d'un remblaiement minéral sur environ 13 m,
- le reste du linéaire va revenir à l'état naturel, c'est-à-dire qu'il va faire l'objet d'une revégétalisation naturelle. En clair, la nature va faire son travail, c'est-à-dire que les plantes (herbacées, arbustives, arborées) vont venir coloniser ce milieu, qui sera ainsi entièrement revégétalisé à court ou moyen terme. Lors d'une pluie, les eaux s'infiltreront dans le sol et une partie d'entre elles seront absorbées par les plantes qui pourront ainsi se développer.

De ce fait, le risque d'eaux stagnantes sur la partie amont du canal usinier, apparaît extrêmement limité dans le temps.

## 2- Incidence éventuelle liée aux risques d'eaux insalubres sur la partie aval du canal usinier

Les schémas ci-après récapitulent le projet sur la partie aval du canal usinier :

Lieu-dit "Valobre" à Entraigues-sur-la Sorgue  
Projet de remblaiement partiel du canal usinier  
Vue sur la partie en aval du moulin de Valobre





# Lieu-dit "Valobre" à Entraigues-sur-la Sorgue Projet de remblaiement partiel du canal usinier Secteur 1



Il convient de récapituler ce qui va se passer sur la partie aval du canal usinier, une fois les travaux réalisés :

- le niveau d'eau dans le canal usinier sera lié à la hauteur naturelle de la Sorgue ; même si ce bras ne sera plus alimenté que par l'aval, le fonctionnement restera proche de celui d'une mare ou un étang ; le système sera même amélioré par rapport aux exemples cités, car une partie de l'eau se renouvellera,
- cette situation a déjà été réalisée lors de l'essai en grandeur nature, en pleine sécheresse (Juillet 2017), sans que cela n'ait posé de soucis particuliers ; cela donne un bon aperçu de la situation future,
- le risque de rejet d'eaux usées se rejetant dans ce tronçon du canal usinier sera limité, en raison des travaux d'assainissement prévus ; ce qui réduit le risque de nuisances olfactives,
- le caractère poissonneux de la Sorgue d'Entraigues permettra de limiter les risques de développement des moustiques car les poissons mangeront les larves,
- rappelons enfin que des mesures ont été prévues, afin de favoriser le développement des chauve-souris au niveau du Moulin de Valobre : il convient en effet de noter qu'une chauve-souris mange de 2000 à 7000 insectes par nuit (dont environ 3000 moustiques).

Les deux derniers paragraphes montrent que les risques de prolifération des moustiques apparaissent limités.

Il convient de rappeler d'une part que le projet consiste en une réhabilitation écologique de cours d'eau et d'autre part que le projet va permettre de retrouver la situation qui a existé pendant près de 40 ans, entre 1960 et 2002.

De ce fait, le risque d'eaux insalubres sur la partie aval du canal usinier, apparaît extrêmement limité dans le temps.